



Strasbourg, le 22 juillet 2020

La Rectrice de l'académie de Strasbourg

A

Mesdames et messieurs les lauréats des concours de personnels enseignants et d'éducation du second degré (session 2020)



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Circulaire DPE n° 34

Objet : Procédure d'affectation des fonctionnaires stagiaires

Rectorat

Réf. : note de service ministérielle n° MENH2013469N du 12-6-2020 publiée au BO n° 25 du 18/06/20

Division des Personnels Enseignants

Affaire suivie par
Judith Heitz (DPE 1)

Téléphone
03 88 23 39 02

Mél.

judith.heitz1@ac-strasbourg.fr

Division des Personnels d'Administration et d'Encadrement

Affaire suivie par
Isabelle Schmitt

Téléphone
03 88 23 35 11

Mél.

isabelle.schmitt

@ac-strasbourg.fr

Référence : affectation
stagiaires

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

La présente note a pour objet d'informer les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré des professeurs agrégés, certifiés, d'éducation physique et sportive, de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation des modalités de leur affectation en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein de l'académie de Strasbourg au 1^{er} septembre 2020.

Les personnels susvisés affectés dans l'académie de Strasbourg doivent formuler 5 vœux dans l'application SAVA qui sera ouverte du **samedi 1^{er} août à partir de 12h00 au samedi 8 août 2020 à 12h00** et accessible à l'adresse suivante : <https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava>.

Seuls les stagiaires 2019/2020 en renouvellement de stage durant l'année 2020/2021 n'auront pas de vœux à émettre.

L'affectation est prononcée en fonction des postes disponibles, des vœux des candidats et de leur barème (cf. note de service ministérielle du 12-06-2020 susvisée).

Le critère principal d'affectation est géographique, l'objectif étant de satisfaire le meilleur rang de vœu possible ; une priorité d'affectation en lycée est accordée aux agrégés. Il est également tenu compte de l'expérience antérieure d'enseignement.

En cas de non-satisfaction d'un des vœux émis, l'affectation est faite par extension des vœux : il est procédé à une recherche géographique, par cercles concentriques, à partir du 1^{er} vœu émis.

Les stagiaires pourront consulter la liste indicative des supports sur SAVA à **partir du 1^{er} août 2020**. Cette liste est susceptible de modifications en fonction des ajustements de moyens.

Les résultats d'affectation seront également consultables en ligne sur SAVA et le site académique à **partir du 14 août 2020 à 18h00.**

SAVA : <https://bv.ac-strasbourg.fr/Sava/servlet/PageAccueilSava>.

Site académique : <https://www.ac-strasbourg.fr/pro/concours-carriere/affectation-professeurs-stagiaires/>

Pour toute assistante technique liée à des problèmes de connexion à l'application SAVA, les stagiaires peuvent contacter : assistance@ac-strasbourg.fr

Pour toute autre question liée à leur situation individuelle, les stagiaires utiliseront l'adresse fonctionnelle réservée stagiaire2020@ac-strasbourg.fr. Une réponse individualisée leur sera adressée dans les meilleurs délais.

Les stagiaires devront par ailleurs télécharger la notice individuelle indispensable à leur prise en charge financière et à la mise en place de leur rémunération dès le mois de septembre (en ligne sur SAVA et le site académique), et la retourner **au rectorat pour le vendredi 21 août 2020, délai de rigueur**, avec 2 exemplaires du RIB/RIP et une photocopie de la carte vitale à l'adresse suivante : Rectorat de l'académie de Strasbourg, DPE, 27 boulevard Poincaré, 67000 Strasbourg.

Tout retard de transmission de ces pièces essentielles est susceptible d'entraîner un retard de paiement de la rémunération.

Les services académiques se tiennent à la disposition des personnels concernés pour leur apporter tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation,

Signé

Nicolas Roy
Secrétaire général de l'académie